

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 29 mars 2018 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou
celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close
par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions
sont prises à la majorité absolue des
suffrages; en cas de parité, la proposition
est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut
prendre de résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée en
nombre compétent, elle pourra après une
nouvelle et dernière convocation, délibérer,
quel que soit le nombre des membres
présents, sur les objets mis pour la
troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du
Conseil votent à haute voix, excepté
lorsqu'il s'agit de la présentation de
candidats, nominations aux emplois,
révocations ou suspensions, lesquelles se
font au scrutin secret et également à la
majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier
lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de
présentation de candidats, si la majorité
requisse n'est pas obtenue au premier tour
de scrutin, il est procédé à un scrutin de
ballottage entre les candidats qui ont obtenu
le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse
une liste contenant deux fois autant de
noms qu'il y a de nominations ou de
présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être
donnés qu'aux candidats portés sur cette
liste.

La nomination ou la présentation
a lieu à la pluralité des voix; En cas de
parité des voix, le plus âgé des candidats
est préféré

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01.03.2018
2. Compte communal 2017 - Approbation
3. Programme de développement rural - Approbation
4. Marché relatif au financement global du programme extraordinaire 2018 - Répétition de services similaires - Approbation
5. Octroi subvention pour frais d'investissements au R.R.A.Florenville
6. Prolongation bail place du centenaire 5 à Ste-Cécile - décision
7. Fixation conditions de recrutement d'étudiants supplémentaires au service travaux - Décision
8. Démission représentant au C.A. des Musées Gaumais - Désignation remplaçant
9. Travaux d'enduisage 2018 - Décisions
10. Location aisance communale à Florenville - Décision
11. Mise en œuvre de la ZACC Sainte-Anne - Décision

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

La Bourgmestre,

S. Dumont

S. Théodore

